

Proposition d'approbation d'un appel à projets visant à soutenir la mise en place de filières métiers dans les collèges

CD/2019/099

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté en mars 2017 le Plan « Actions éducatives et Collèges » (rapport n° CD/2017/007). Les actions éducatives prévues dans ce plan permettent d'accompagner le collégien à devenir un citoyen autonome et responsable, à développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique ainsi qu'à choisir, agir et oser par soi-même.

Être capable de choisir, agir et oser par soi-même sont en effet des qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui. Le Département du Bas-Rhin contribue au développement du pouvoir d'agir des collégiens pour qu'ils puissent élargir leurs compétences sociales, professionnelles, ainsi que l'esprit d'entrepreneuriat et d'initiative.

L'accompagnement des collégiens, par le Département, dans la découverte du monde professionnel passe aussi par l'expérimentation individuelle et la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement. C'est pourquoi il est proposé d'approuver un nouveau dispositif visant à soutenir les classes ou filières métiers mises en place par les collèges.

Deux expérimentations très positives à Marlenheim et La Broque

À la rentrée 2018, deux collèges volontaires ont lancé une expérimentation innovante.

Le **collège Grégoire de Tours de Marlenheim** a créé une « Classe Métiers d'Art et d'Artisanat ». Cela a permis à une classe de 30 élèves de 5^{ème} de découvrir, sur l'année scolaire 2018/2019, un large éventail de métiers et de possibilités professionnelles en lien avec les métiers d'art et d'artisanat sur le verre et le tissu.

Les métiers d'arts ont été traités sous un angle propre à chaque enseignant (technologie, français, arts plastiques, EPS et histoire-géographie) dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Cette approche globale a permis aux élèves de saisir toute la richesse de ces secteurs d'activité et de donner plus de sens aux différents métiers. Ces apports théoriques ont été complétés par des ateliers pratiques au sein du collège et des visites extérieures, avec les partenaires suivants : Musée Lalique, Haute Ecole des Arts du Rhin, Fondation Œuvre Notre Dame de Strasbourg, le Salon Résonance, le Château du Haut-Koenigsbourg, la Cristallerie St-Louis, différents artisans-artistes. Le bilan de cette expérimentation fait état d'un retour très positif des élèves et des enseignants. Le projet se poursuit depuis la rentrée de septembre 2019 et évolue même en section métiers avec une dotation horaire supplémentaire allouée par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg.

Le Département a accompagné le collège dans la mise en œuvre de cette expérimentation en apportant son ingénierie et en la soutenant financièrement (travaux d'aménagement d'espaces, acquisition de mobilier, de matériel pédagogique, frais d'intervenants et de déplacements).

Le **collège Frison-Roche de La Broque** a mis en place une filière dédiée aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie, avec un partenariat fort avec l'office de tourisme de la Vallée de la Bruche, afin de répondre à une logique géographique et économique. 25 élèves de 3^{ème} ont participé à ce projet piloté par quatre enseignants (français, allemand et enseignants en SEGPA) avec les actions suivantes : visites de restaurants, de maîtres-pâtisseries, d'un établissement de formation hôtelière, atelier de confection de pâtisserie, atelier de décoration, travail sur le savoir-être. Le bilan de ce projet est également très positif : sept élèves du groupe ont choisi un CAP Pâtisserie. Le projet se poursuit sur l'année scolaire 2019/2020.

Le Département a accompagné le collège par un soutien financier aux frais de déplacement des élèves, pour des intervenants extérieurs ou encore pour l'organisation d'ateliers de cuisine.

Un déploiement à d'autres collèges bas-rhinois via un appel à projets dédié

Au regard du bilan positif des deux expérimentations menées par les collèges Grégoire de Tours de Marlenheim et Frison-Roche de La Broque, il est proposé de déployer ce soutien à d'autres collèges bas-rhinois publics volontaires via un appel à projets.

D'autres collèges ont en effet déjà manifesté leur intérêt. Il est proposé que l'établissement candidat motive son choix de façon détaillée et argumentée, en présentant :

- L'argumentaire appuyant le choix du secteur d'activité
- La liste des partenaires mobilisés (nature des partenariats déjà engagés ou à construire)
- Les objectifs à atteindre à l'issue de chaque année, le calendrier de l'action et les livrables correspondants (exposition, productions ...)
- Le public cible : un même groupe d'élèves (6^{ème} et 5^{ème}) sur 3 ans ou un groupe d'élèves (multi niveaux ou non) sur 1 an
- Le budget prévisionnel sur 3 ans

Les établissements sélectionnés bénéficieront d'une subvention pluriannuelle d'une durée maximale de 3 ans. Ce soutien sera conditionné :

- par le respect des engagements pris dans le cadre du contrat d'objectifs pluriannuel
- par la production d'un bilan annuel par l'établissement

La fiche détaillée de l'appel à projets figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé d'attribuer une enveloppe annuelle de 60 000 euros pour cet appel à projets à répartir entre les projets retenus. La subvention allouée permettra au collège de prendre en charge les frais liés à l'achat de matériel, de services ou encore au transport. La subvention allouée dépendra du plan de financement proposé par le collège concerné et ne pourra pas dépasser un montant plafond de 10 000 euros.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de son président, décide :

- d'approuver le soutien du Département du Bas-Rhin à la mise en place de classes métiers / filières d'excellence dans les collèges bas-rhinois volontaires via un appel à projets dont les termes figurent en annexe à la présente délibération.

- d'attribuer une enveloppe d'un montant de 60 000 euros par an pour soutenir les projets des collèges répondant aux critères prévus dans l'appel à projets précité. La subvention pluriannuelle sera versée à chaque établissement public local d'enseignement des collèges concernés dans le cadre d'un contrat d'objectifs à conclure avec le Département du Bas-Rhin.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver chacun des contrats d'objectifs et pour toute décision relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY